



Procès-verbal de la huitième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch, tenue le 29 septembre 2022, à 18 h 30 au YMCA, 500, rue du Pont et par visioconférence.

PRÉSENCES

M. Louis-H. Campagna	Président (2023)
M. Simon Gauthier	Secrétaire (2024)
M ^{me} Frédérique Lavoie	Administratrice (2023)
M ^{me} Jessica Desjardins	Trésorière (2024)
M. Napoléon Woo	Administrateur (2023)
M. Jean-Baptiste Coubès	Administrateur (2024) (vidéoconférence)
M ^{me} Francine Tremblay	Administratrice (2024) (vidéoconférence)
M. Samuel Roy	Administrateur coopté (2023)
M ^{me} Raymonde Langlois	Administratrice cooptée (2023) (vidéoconférence)

ABSENCES

M ^{me} Florence Boucher Cossette	Administratrice (2023) (démissionnaire)
M. Ricky Ng-Adam	Administrateur coopté (2023) (démissionnaire)

AUTRES PRÉSENCES

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, district Saint-Roch Saint-Sauveur (membre non-votant)
M ^{me} Marie-Pierre Boucher	Conseillère municipale, responsable du dossier Développement communautaire et social
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 65 personnes assistent à l'assemblée dont 20 par vidéoconférence.

ORDRE DU JOUR

22-08-01	Ouverture de l'assemblée et constat du quorum	18 h 30
22-08-02	Présence des administrateurs, conseillers et soutien	18 h 31
22-08-03	Lecture et adoption de l'ordre du jour	18 h 33
22-08-04	Lecture et adoption du procès-verbal du 23 août 2022	18 h 35
22-08-05	Fonctionnement du conseil d'administration	18 h 38
	- Démissions	
22-08-06	Trésorerie	18 h 40
22-08-07	Interaction avec les institutions	18 h 45
	- Présentation du YMCA Saint-Roch	
22-08-08	Rapport des groupes de travail	19 h 15
	- Plan d'action 2023-2025	
	- Révision des pratiques des conseils de quartier	
	- Qualité de vie Saint-Roch sud-est (pourtour de Lauberivière)	
22-08-09	Point d'information du conseiller municipal	19 h 30
	- Sûreté dans le quartier – état des lieux	
22-08-10	Propositions des membres du conseil d'administration	20 h
22-08-11	Mention des correspondances et représentations passées	20 h 15
22-08-12	Période de questions et commentaires	20 h 20
22-08-13	Levée de l'assemblée	20 h 30

PROCÈS-VERBAL

22-08-01 Ouverture de l'assemblée et constat du quorum

L'assemblée débute à 18 h 30. Il y a quorum.

22-08-02 Présence des administrateurs, conseillers et soutien

Les membres du conseil d'administration se présentent tour à tour. Les personnes présentes sont invitées à s'inscrire à la liste des abonnés du conseil de quartier si ce n'est déjà fait.

22-08-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution statutaire

SUR UNE PROPOSITION DE M. Simon Gauthier, DUMENT APPUYÉE
PAR M. Samuel Roy, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

22-08-04 Adoption du procès-verbal du 23 août 2022

Résolution statutaire

SUR UNE PROPOSITION DE M. Simon Gauthier, DUMENT APPUYÉE
PAR M. Jean-Baptiste Coubès, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal
du 23 août 2022.

22-08-05 Fonctionnement du conseil d'administration

➤ Démissions

M^{me} Florence Boucher-Cossette et M. Ricky Ng-Adam ont fait part de leur démission. La première a motivé sa démission dans une lettre et le second est déménagé en-dehors de la Ville de Québec. Le président les remercie de leur participation au conseil d'administration.

RÉSOLUTION CA22-08-49

Concernant la démission de deux membres du conseil d'administration

SUR PROPOSITION DE M. Samuel Roy, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Jessica Desjardins, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration prend acte des démissions de M^{me} Florence Boucher-Cossette et de M. Ricky Ng-Adam à titre respectivement de membre élue et de membre coopté du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch.

Le poste élu pour une femme pourra être comblé lors d'une prochaine assemblée spéciale des membres tandis que le poste coopté pourra être comblé par le conseil d'administration.

22-08-06 Trésorerie

En date du 2022.08.23, le solde courant est de 1241,85\$.

➤ Chèques à émettre

RÉSOLUTION CA22-08-50

Concernant un paiement pour la rédaction du procès-verbal du 23 août 2022.

SUR PROPOSITION DE M. Simon Gauthier, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Jessica Desjardins, IL EST RÉSOLU de payer un montant de 105 \$ à M^{me} Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal du 23 août 2022.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA22-08-51

Concernant un paiement pour la rédaction du procès-verbal du 29 septembre 2022.

SUR PROPOSITION DE M. Simon Gauthier, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Jessica Desjardins, IL EST RÉSOLU de payer un montant de 105 \$ à M^{me} Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal du 29 septembre 2022 sur dépôt du document.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA22-08-52

Concernant un paiement pour l'abonnement 2022-2023 à Monsaintroch

SUR PROPOSITION DE M. Simon Gauthier, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Jessica Desjardins, IL EST RÉSOLU de payer un montant de 333,43 \$ à Monsaintroch pour le renouvellement de l'abonnement annuel pour 2022-2023.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **État du compte**

Voici le nouveau solde courant :

Solde courant au début		1 241,85 \$
CA22-08-50	105,00 \$	
CA22-08-51	333,43 \$	
CA22-08-52	105,00 \$	
Nouveau solde courant		698,42 \$

22-08-07 Interactions avec les institutions

➤ **Présentation du YMCA Saint-Roch**

M. Étienne Talbot, directeur du centre YMCA Saint-Roch, est invité à présenter l'organisme qu'il représente.

M. Talbot rappelle en premier lieu que la mission de l'organisme est d'inspirer et d'engager chaque personne à s'épanouir, à se réaliser et à contribuer à la collectivité. Il décrit chacune des valeurs mises de l'avant pour soutenir cette mission soit le respect, la bienveillance, l'inclusion, la solidarité, l'audace et la performance.

Pour développer le plein potentiel de ses usagers, le centre met de l'avant des programmes pour développer des compétences, favoriser l'estime de soi, l'esprit critique et la participation. Il donne en exemple les programmes d'activités physiques, l'école de langues, les programmes de persévérance et de réussite scolaire ainsi que les programmes favorisant la mixité sociale qui seront plus spécifiquement décrits plus loin.

Le centre a à cœur la réussite des jeunes et l'épanouissement des familles et des personnes dans une collectivité saine et active ou l'intégration et la prévention de l'exclusion sont des éléments importants. Le centre développe des programmes et favorise l'accès

aux services en misant sur la mixité sociale et des relations harmonieuses. Il veut agir de façon proactive pour soutenir l'harmonie.

Les programmes favorisant la mixité sociale sont au nombre de trois : Dialogue, TAPAJ et La Cheminée.

Le programme Dialogue a été mis en place avec le soutien de la Ville et du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Il consiste en un accompagnement, un échange et une écoute dispensés par des intervenants qui sont disponibles 7 jours par semaine. Le programme s'adresse aux personnes marginalisées mais également aux citoyens, commerçants, intervenants et organismes du quartier qui sont à la recherche de solutions à des situations qui les préoccupent.

Le programme réalise et documente en moyenne 110 interventions par semaine.

Le second programme, TAPAJ, correspond à des opportunités de travail alternatif rémunéré à la journée qui sont proposées par les intervenants du centre aux personnes qui le souhaitent. Le centre bénéficie à cet égard de l'aide de plusieurs partenaires.

Le troisième programme, La Cheminée, consiste en un espace qui se veut chaleureux pour les personnes en situation d'itinérance en leur offrant accès à des breuvages chauds et des collations ainsi qu'à des douches et à des toilettes. La Cheminée fonctionne également de nuit en période de grand froid.

550 personnes distinctes ont eu recours à ce programme jusqu'à maintenant.

Le centre travaille à développer un quatrième programme, Médiation sociale, qui offrira des services de médiation et d'accompagnement ainsi que des formations pour favoriser la cohabitation avec les personnes marginalisées.

➤ **Questions et réponses**

Nouveaux arrivants – Concernant les nouveaux immigrants, le centre n'offre pas de programme de francisation puisque cela relève d'écoles spécialisées et accréditées par le gouvernement. Le centre offre toutefois des cours de perfectionnement du français ainsi que des cours d'anglais et d'espagnol. Les cours ont encore lieu en mode virtuel, mais ils reprendront en présentiel à compter de janvier prochain.

École des Berges – Un citoyen demande pourquoi il n'y a pas plus d'activités pour les jeunes de l'école des Berges qui est située à proximité du centre. M. Talbot répond que le centre ne dispose que d'un seul gymnase et que celui-ci est actuellement monopolisé par deux groupes scolaires. La collaboration avec l'école des Berges s'exerce plutôt dans le contexte des camps de jour et des sorties scolaires.

Fréquentation du centre – Selon M. Talbot, l'environnement social

particulier du centre n'exerce pas d'influence négative sur sa fréquentation si l'on en juge par les motifs de désistement qui ne concernent que très rarement la mixité sociale ou la réalité du quartier. Il n'y aurait eu que 2 ou 3 désistements pour ce motif en 20 mois d'opération. La fréquentation du centre est en progression depuis la fin de la pandémie et on ne rapporte aucun incident. Un résidant du secteur témoigne pour sa part que ses enfants de 6 et 10 ans ne veulent plus aller aux cours de natation parce qu'ils ne se sentent pas en sûreté.

Espace chaleureux – Avec son programme La Cheminée, le centre n'offre pas un service d'hébergement complet et structuré comme le fait Lauberivière. Il s'agit plutôt d'un espace ouvert aux personnes qui en ont besoin. La fermeture des restaurants et cafés qui étaient ouverts tard le soir a créé une pression pour mettre en place des espaces de réconfort et le centre a mis en place cette formule.

Familles à garde partagée – Le centre n'a pas encore adapté sa programmation et ses tarifs aux familles à garde partagée. La programmation à la carte, les dimanches en famille ou la passe journalière pourraient répondre à ce besoin dans une certaine mesure. De nouveaux modes d'accessibilité qui seront mis en vigueur le 20 février 2023 pourraient aussi répondre à ce genre de besoin mais il est encore trop tôt pour en parler.

Tarifification – Les abonnements au centre sont plus dispendieux qu'ailleurs et on constate un manque de flexibilité pour l'accès au centre. La marge de manœuvre est très mince. Un centre sans piscine ni gymnase aurait coûté moins cher certes, mais ces besoins étaient en demande dans le quartier. On a voulu mettre en place une offre complémentaire de celles des centres communautaires, moins dispendieux, et des centres privés, plus chers. Il existe toutefois un programme de soutien financier pour les usagers qui en expriment le besoin. Les nouveaux modes d'accessibilité prévus en février pourraient répondre à ce besoin.

Constat – Concernant la centaine d'interventions qu'il réalise en moyenne par semaine en relation d'aide, le centre retient qu'il n'y a pas de solution miracle. Les solutions vont provenir d'interventions multiples et variées. Comme la Ville l'a annoncé aujourd'hui, il faut favoriser une vision 360° des problématiques qui sont vécues.

Subventions – Le centre reçoit des subventions pour ses programmes de mixité sociale certes, mais il ne fait pas d'argent avec ça. Il s'efforce d'être complémentaire de Lauberivière et des autres organismes qui œuvrent dans le quartier. Les organismes et les travailleurs de rue collaborent pour accompagner les personnes en besoin et parfois ça marche, parfois non. Les subventions répondent à un besoin réel.

M. Campagna remercie M. Talbot pour avoir accepté l'invitation et pour

sa présentation du YMCA. M. Talbot ajoute qu'il demeure disponible à son bureau pour répondre à toutes autres questions.

22-08-08 Rapport des groupes de travail

➤ Plan d'action 2023-2025

M. Campagna mentionne que deux administrateurs travaillent sur le dossier du plan d'action et que quatre rencontres ont eu lieu en septembre pour compiler les résultats de l'atelier qui s'est tenu le [28 juin 2022](#) ainsi que diverses autres sources d'information comme les plans d'action antérieurs, le [plan directeur du quartier de 2008](#) et le [bilan de la consultation citoyenne](#) menée en 2019-2020 par la Table Engrenage Saint-Roch.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- une seconde ronde de consultation de la population du quartier par le biais de la [carte participative du quartier de Saint-Roch](#) ;
- une présentation de la compilation des enjeux et des orientations à l'assemblée du conseil de quartier du 27 octobre prochain;
- une présentation du plan d'action préliminaire pour commentaires à l'assemblée du conseil du 24 novembre ;
- et en conclusion, l'adoption du plan d'action final à l'assemblée du 26 janvier 2023.

➤ Révision des pratiques des conseils de quartier

M. Campagna a participé à [l'atelier d'échange](#) qui s'est tenu sur le sujet à la Ville le 2 juin 2022. Un questionnaire a ensuite été mis en ligne jusqu'au 11 septembre pour déterminer l'ordre de priorité des propositions formulées par les différents conseils de quartier lors de cet atelier d'échange.

Le groupe de travail consacré au sujet pourrait éventuellement déposer un mémoire à la Ville d'ici la fin décembre 2022.

➤ Qualité de vie Saint-Roch sud-est (pourtour de Lauberivière)

M. Campagna rappelle que le conseil de quartier est intervenu dans le dossier du secteur sud-est du quartier à partir de [mars 2021 \(résolution CA21-03-29\)](#).

En [août 2021](#), le conseil faisait le constat qu'aucun comité de bon

voisinage n'avait encore été mis en place faute d'un leadership institutionnel ([résolution CA21-06-52](#)).

En [novembre 2021](#), le conseil se positionnait par rapport au projet d'un comité de bon voisinage gouverné par le CIUSSS de la Capitale-Nationale et la Ville de Québec ([résolution CA21-08-72](#)).

Et finalement en [mars 2022](#) ([résolution CA22-03-17](#)), devant les reports successifs des rencontres du dit comité de bon voisinage, le conseil de quartier exhortait les parties prenantes à reprendre les rencontres dans les meilleurs délais, ce qui ne s'est pas produit.

En [mai 2022](#), devant le constat d'échec du comité de bon voisinage, le conseil de quartier créait en son sein un groupe de travail pour traiter des enjeux de qualité de vie dans le secteur Saint-Roch sud-est (pourtour de Lauberivière) (Gdt-QV_SRSE, [résolution CA22-05-35](#)).

Ledit groupe de travail s'est réuni en juin et juillet et a déposé en [août 2022](#), des recommandations que le conseil d'administration a entérinées et déposées au conseil municipal du 29 août 2022 ([résolution CA22-07-47](#)) avec le mandat suivant :

Obtenir l'aide du conseil municipal de la Ville de Québec, et notamment de son maire, quant aux interventions requises auprès des instances découlant du gouvernement du Québec, et notamment, le CIUSSS de la Capitale-Nationale, afin que les orientations appropriées soient mises en œuvre et les ressources suffisantes fournies par les instances concernées pour mitiger efficacement le phénomène des « scènes ouvertes de la drogue », tant dans l'intérêt des résidents et des gens d'affaires des secteurs concernés que des personnes fréquentant les « scènes ouvertes de la drogue », mais aussi toutes les personnes itinérantes recherchant des services appropriés à leur situation chez des organismes tels Lauberivière.

M. Campagna présente la liste de la littérature scientifique consultée et mentionne qu'à la suite de la rencontre tenue le 6 septembre dernier, le GDT-QV-SRSE a émis une nouvelle recommandation qu'il soumet ce soir au conseil de quartier (voir le [point 22-08-10](#))

- **Falk, 1981.** *Auflösung einer offenen Drogenszene.*
 - uniquement disponible en allemand
 - traduction approximative du titre : « *Démantèlement d'un marché de drogue à ciel ouvert* »
 - principalement intéressant pour être la première étude à employer le terme « *offenen Drogenszene* », (angl. : open drug scene ; fran. : marché de drogues à ciel ouvert)
- **Bless, 1995.** *Open Drug Scenes: A Cross-National Comparison and Urban Strategies.* [\[en ligne\]](#)
 - description détaillée de ce qui constitue un marché de drogue à ciel ouvert et des stratégies que les villes optent d'utiliser pour les gérer
- **Connolly, 2006.** *Responding to open drug scenes and drug-related crime and public nuisance – towards a partnership approach.* [\[en ligne\]](#)
 - résumé des méthodes employées afin d'approcher les situations de marché de drogue à ciel ouvert selon une approche de partenariat
- **Waal, 2014.** *Open drug scenes: responses of five European cities.* [\[en ligne\]](#)
 - étude de cas de cinq villes européennes qui, en employant notamment les stratégies détaillées par Bless (1995), sont parvenues à gérer avec succès leur marchés de drogues à ciel ouvert
- **Hayashi, 2019.** *Moving into an urban drug scene among people who use drugs in Vancouver, Canada: Latent class growth analysis.* [\[en ligne\]](#)
 - exemple d'une étude récente, quantitative et longitudinale qui utilise le concept de marché de drogue à ciel ouvert

22-08-09 Point d'information du conseiller municipal

M. Lachance a invité M^{me} Marie-Pierre Boucher, conseillère municipale responsable du développement communautaire et social, à poursuivre à l'assemblée du conseil de quartier la discussion amorcée lors de la [conférence de presse](#) qui a eu lieu cet après-midi concernant l'itinérance et la cohabitation.

M. Campagna souhaite la bienvenue aux deux conseillers municipaux pour discuter de ce sujet de toute évidence très important pour le quartier.

➤ Sûreté dans le quartier – état des lieux

M. Lachance rappelle que des actions sont en cours depuis 2019, mais que de nouvelles actions sont requises pour de nouvelles situations qui se sont amplifiées avec la pandémie et la crise de la santé mentale. Il tient à préciser d'entrée de jeu que les gestes portant atteinte à la sécurité dont ceux survenus récemment ne sont pas toujours issus de l'itinérance et qu'il est important de faire la part des choses.

Il invite M^{me} Boucher à faire un court résumé de la conférence de presse.

M^{me} Boucher se présente. Elle est responsable du dossier de l'itinérance à la Ville. Elle est issue du travail social et a fait de l'accompagnement auprès de diverses communautés. Elle se sent interpellée par le vécu des gens impliqués que ce soient les personnes en situation d'itinérance, les intervenants ou les citoyens du secteur. Elle trouve intéressante l'approche du conseil de quartier de regarder tous les aspects de la situation et d'identifier les enjeux sur lesquels on pourrait avoir des leviers.

Revenant au vif du sujet, elle mentionne que la Ville a annoncé aujourd'hui la mise en place d'une équipe dédiée de cinq personnes qui seront sur le terrain dès la semaine prochaine pour travailler à coordonner les différents services de la Ville et à être en contact avec les gens du milieu.

Plus précisément, aux trois ressources déjà sur le terrain et au budget

de 1,7 M\$ s'ajoutent maintenant deux ressources et 1 M\$ supplémentaire pour des actions à court et à long terme sur l'itinérance et la cohabitation.

M^{me} Boucher tient à rappeler comme il a été mentionné précédemment qu'il n'y a pas de solution magique et instantanée. La situation est complexe, mais des actions peuvent être posées pour améliorer le milieu de vie. Il est important pour la Ville de sortir de l'improvisation et du mode réactif. À titre d'exemple, M. Lachance mentionne les 23 arrestations récentes dans le secteur faisant suite à plusieurs mois d'enquêtes menées par le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) pour frapper le réseau de drogue.

La nouvelle équipe sera localisée au 399, rue Saint-Joseph dans les anciens bureaux de l'arrondissement qui eux seront transférés au début d'octobre ici même, dans l'édifice du YMCA au 500, rue du Pont.

M^{me} Boucher précise que l'itinérance zéro promise aux dernières élections municipales, ce n'est pas zéro itinérant, mais un engagement d'intervenir dans un cheminement d'accompagnement et de soutien des personnes les plus vulnérables. La Ville est consciente de la situation et se veut à l'écoute et en action, avec la collaboration des futurs élus provinciaux.

➤ **Questions et réponses**

La parole aux personnes dans la salle

Transactions de drogue sur rue – Étant témoin de transactions de drogues quotidiennes près du Carré Lépine, un commerçant se demande pourquoi le SPVQ n'intervient pas. M. Lachance répond que le service de police est soumis à un protocole d'intervention très strict et qu'il n'est pas toujours approprié d'intervenir au dernier maillon des transactions. Les enquêtes pour frapper plus haut dans le réseau sont parfois très longues comme on l'a mentionné plus tôt.

Toxicomanie – Selon M. Gagnon, directeur général de [Point de Repères](#), la toxicomanie n'est pas un problème spécifique à la ville de Québec. Les contextes sont tous différents de sorte que les modèles d'intervention des autres villes ne garantissent pas de résultats à coup sûr, mais ils invitent à la rigueur et à une approche scientifique pour bien évaluer le contexte et l'impact des mesures à mettre en place.

Réclamation pour méfait – M. Dionne, directeur général de [Méduse](#), rapporte que les désordres dans le quartier se sont intensifiés depuis 2020 et que les frais de remplacement des vitrines et de nettoyage des actes de vandalisme et de malpropreté ont augmenté. De plus, les comportements psychotiques violents à l'intérieur des locaux insécurisent les employés et la clientèle. Est-il possible de faire des réclamations auprès de la Ville? M^{me} Boucher indique que ce n'est pas le cas actuellement mais que cela pourrait être évalué. Elle invite à

contacter la Ville lorsqu'une personne pénètre l'immeuble en état de psychose. La Ville a des ententes avec [Pech](#) pour ce genre de situations. Cela se fait régulièrement selon M. Dionne et la Ville intervient relativement rapidement, mais la situation demeure très incommode lorsqu'elle se produit.

Jardin Jean-Paul-L'Allier – Une citoyenne a fait parvenir une lettre au conseil de quartier pour souligner que ce n'est pas seulement le secteur de Lauberivière qui est problématique mais également le secteur du Jardin Jean-Paul-L'Allier. La Ville en est consciente selon M^{me} Boucher et la nouvelle équipe interviendra dans ce secteur. On rappelle que [Pech](#) est jumelé avec le SPVQ et que des intervenants sont disponibles jour et nuit. M. Lachance mentionne que la Ville va intervenir plus régulièrement sur l'éclairage, les toilettes et les graffitis (voir plus loin).

Lacunes d'entretien public – Une citoyenne en ligne salue la volonté de la Ville de mettre plus de ressources. Elle continue toutefois de s'interroger sur les enjeux d'entretien de l'espace et des toilettes publiques (seringues, poubelles éventrées et autres dégâts). Ce n'est pas le cœur du problème, certes, mais cela génère de l'inconfort. Il ne faut pas nécessairement plus d'interventions policières, mais des interventions communautaires et psychosociales. Elle aimerait avoir une ressource à contacter autre que la police lorsqu'elle est confrontée à une personne en crise dans la rue. La criminalisation n'est pas la solution. Elle se demande où se situent la santé publique et les organismes communautaires par rapport aux interventions à venir de la Ville, en particulier en regard de la drogue.

M^{me} Boucher rappelle que la Ville a l'intention de devenir plus présente et plus proactive avec une équipe dédiée sur le terrain. Elle travaillera aussi avec les organismes déjà présents et interpellera le CIUSSS de la Capitale-Nationale ainsi que les élus provinciaux. Le travail sur la Vision en itinérance se fera en étroite collaboration avec les personnes et les groupes impliqués.

Limitation de la Loi P38 – Une citoyenne en ligne demande si des modifications seront apportées à la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui* ([Loi P-38](#)) afin de donner plus de latitude aux intervenants et aux policiers qui disent avoir les mains liées à cause de ladite loi. M^{me} Boucher précise que la loi relève du provincial et que la Ville n'a aucun pouvoir direct en cette matière.

Effets pervers de la concentration – Un citoyen qui fréquente le quartier depuis près de 40 ans indique que les problèmes de drogues et de comportements ont pris une telle ampleur qu'il évite maintenant certaines rues du quartier. Il estime que c'est le processus de concentration en un même endroit plutôt que les personnes elles-mêmes qui génère le problème. Ne pourrait-il pas y avoir ailleurs

d'autres lieux de services comme Lauberivière afin de disperser les problèmes? M^{me} Boucher sait que cela ne relève pas du *pas dans ma cour*. On peut tous se mettre à la place des gens et se demander comment on vivrait la situation. C'est le rôle d'une ville de ne pas centraliser et de travailler avec les organismes déjà en place un peu partout dans la Ville. Cela va faire partie de la réflexion de la Ville dans l'élaboration de sa Vision en itinérance.

Actes potentiellement criminels – Un citoyen demande par écrit ce qui sera fait pour la vente de drogues, les agressions violentes et les bruits nocturnes. M. Lachance indique qu'il ne peut répondre pour ce qui concernent les actions qui relèvent du SPVQ. Il invite les gens à composer le [641-AGIR](#) pour déclarer toutes situations potentiellement criminelles.

Implication citoyenne – De quelle manière la Ville compte-t-elle impliquer les citoyens? M^{me} Boucher mentionne les initiatives citoyennes du conseil de quartier et de son groupe de travail sur la qualité de vie dans le secteur Saint-Roch sud-est. Le conseil de quartier est un interlocuteur privilégié de première ligne comme le démontre la rencontre de ce soir. La Ville a également travaillé et travaillera encore avec plusieurs personnes et organismes sur sa Vision de l'itinérance.

Comme exemple d'implication citoyenne, M. Lachance mentionne que les citoyens peuvent [signaler les graffitis illégaux et les actes de vandalisme](#). Il existe un service à la Ville qui intervient pour nettoyer les graffitis sur les équipements municipaux. Plus vite les interventions et le nettoyage sont effectués, plus cela décourage les actes de cette nature.

Un citoyen qui réside depuis 17 ans dans le secteur et qui est parent de deux enfants qui fréquentent l'école des Berges se fait le porte-parole de plusieurs résidents qui comme lui dénoncent l'effritement du sentiment de sécurité dans le quartier devenu « heavy » ([Le Soleil, 15 septembre 2022](#)). Malgré les initiatives du conseil de quartier, il estime qu'il est difficile pour les citoyens d'avoir un véritable impact. C'est le devoir de la Ville d'approcher les citoyens et pas seulement ceux qui se présentent aux rencontres publiques comme celle de ce soir. Le quartier appartient à tous ceux qui y viennent et en particulier à ceux qui y résident et pour qui la nuit est devenue un cauchemar. Il souhaiterait comme d'autres s'impliquer et participer à l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier. Il faut diminuer la criminalité et le sentiment d'insécurité.

M^{me} Boucher rassure les citoyens à l'effet que l'expertise citoyenne est reconnue et qu'elle va être sollicitée. M. Campagna en profite pour rappeler qu'il y a des sièges vacants au conseil d'administration du conseil de quartier.

Aide aux citoyens – Un citoyen en ligne a trois suggestions à formuler au bénéfice des citoyens résidents du quartier. Les intervenants

manifestant une attitude défavorable à l'égard des citoyens résidents du quartier, pourquoi ne pas sensibiliser les premiers à l'intervention communautaire auprès de ces citoyens et les aviser notamment de ne pas divulguer d'informations personnelles ([doxxing](#)) qui mettraient en danger les citoyens concernées.

Des plaintes ont été déposées à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ([CDPDJ](#)) pour les enfants qui subissent des atteintes à leur développement et à leur sécurité dans le quartier. La Ville ne pourrait-elle pas venir en aide financièrement aux familles qui n'ont pas les moyens de recourir à des services privés pour les défendre.

Et finalement, la Ville ne pourrait-elle pas par le biais d'un fonds d'indemnisation venir en aide aux personnes qui souhaiteraient aller vivre ailleurs mais qui n'ont pas les moyens de le faire parce qu'ils ne réussissent pas à se départir de leurs propriétés.

Un autre citoyen demande par écrit si la Ville reconnaît les problèmes de mixité sociale et leurs conséquences sur la qualité de vie et la valeur des propriétés dans le quartier, et si elle ne devrait pas envisager un plus faible taux de taxation ou une remise de taxes aux propriétaires.

Les conseillers prennent note des différentes suggestions. M. Lachance rappelle que la Ville n'a aucune promesse à faire ce soir sur ses engagements.

De manière plus générale, M^{me} Boucher ajoute qu'il ne faudrait pas cristalliser l'attention autour de Lauberivière et tomber dans le piège de pointer une institution ou un organisme en particulier. Le problème est beaucoup plus vaste et complexe que cela.

Citoyens vulnérables – M. Coubès demande de considérer comme personnes vulnérables, les résidents et les commerçants riverains qui subissent une pression considérable depuis deux ans. Il faut travailler tous ensemble et le vocabulaire est important. M^{me} Boucher est tout à fait d'accord et apprécie le recadrage.

Mixité sociale – Un citoyen ne remet pas en cause la cohabitation et la mixité sociale, mais insiste sur le sentiment d'insécurité qui est vécu par plusieurs. Il y a un risque de perdre ceux qui contribuent pour une grande part à cette mixité sociale, c'est-à-dire les familles et les résidents qui n'en peuvent plus.

Espaces publics plus attractifs et sécuritaires – Un citoyen fait valoir les magnifiques espaces publics de la Ville et souhaiterait que celle-ci intervienne davantage pour déstigmatiser le quartier et rendre attractifs et sécuritaires les espaces publics du quartier de Saint-Roch.

Résidant de la rue Fleurie, un autre citoyen se demande pourquoi on ne crée pas un parc au Carré Lépine pour éviter le va et vient incessant

entre Lauberivière et le Jardin Jean-Paul-L'Allier.

M. Lachance énumère tous les projets en cours et à venir dans le quartier pour le rendre plus attractif : deux places éphémères à l'angle des rues du Parvis et de la Reine et des rues du Pont et de la Salle qui seront requalifiées ; réaménagement futur du site de la marina Saint-Roch, du parc Gilles-Lamontagne et du centre récréatif Saint-Roch ; réaménagement du site du parc Victoria et de la centrale de police ; aménagement partagé ou convivial de la rue Narcisse Belleau et de la rue Caron; réaménagement autour du HLM de la rue du Roi, en face du parc Henriette-Belley ; meilleur entretien à venir du Jardin Jean-Paul-L'Allier ; réaménagement de la rue de la Couronne ; et finalement, réaménagement de la place Jacques-Cartier, près de la nouvelle bibliothèque. La redynamisation du quartier de Saint-Roch n'a pas de fin. C'est un quartier ancien qui a beaucoup vécu et qui se renouvelle constamment.

Portrait de l'itinérance – Un citoyen demande par écrit s'il est possible d'avoir un portrait précis de l'itinérance dans le quartier et de son évolution (répartition par âge, sexe, type de problème).

M^{me} Boucher mentionne qu'il n'y a pas de données à jour et qu'il y a plein de facteurs à prendre en considération lorsqu'on parle d'itinérance. Un dénombrement est toutefois en cours par le CIUSSS de la Capitale-Nationale, mais il porte sur des questions précises.

Table Engrenage Saint-Roch – M^{me} Béland, directrice de la [Table Engrenage Saint-Roch](#) félicite d'abord la Ville pour son leadership et sa volonté de bien faire les choses. Un élément clé de la solution est de ne pas mettre en opposition les besoins. Il faut répondre à l'ensemble des besoins non comblés tant dans la rue qu'auprès des résidents. La précarité, la fragilité et la vulnérabilité qui en découle sont en progression autant dans Saint-Roch qu'ailleurs. Il y a toutefois urgence de retrouver la sécurité et le pouvoir de dormir paisiblement, mais il faut prendre le temps de bien évaluer la situation et les actions à poser. On a parfois l'impression qu'il y a beaucoup de services pour les personnes en situation d'itinérance alors qu'en fait il y a un manque de ressources ce qui engendre des problèmes. Plusieurs intervenants ont exprimé le besoin de développer de petites ressources en périphérie. La Ville peut compter sur la Table Engrenage Saint-Roch comme alliée.

La parole aux administrateurs du conseil de quartier

Budget supplémentaire – M. Roy demande si les actions à réaliser avec le budget supplémentaire de 1 M\$ sont déterminées ou orientées dans un sens. M^{me} Boucher répond que non, l'équipe dédiée aura à cet égard beaucoup d'autonomie.

Surjudiciarisation – M^{me} Lavoie remercie la Ville pour son

engagement. Le conseil de quartier s'est longtemps senti seul dans ce dossier. Elle croit qu'il est possible de faire des interventions réussies. Le point qu'elle voudrait souligner est la surjudiciarisation de certaines personnes qu'on trouve dérangeantes et qu'on pénalise du seul fait qu'elles existent. La Ville a-t-elle la volonté de travailler à éviter cette situation ? M^{me} Boucher mentionne que le [programme Impact](#) va dans ce sens. M. Lachance ajoute que le programme existe depuis quelque temps et qu'il pourrait être amélioré pour assurer le meilleur accompagnement possible.

Marché de drogues à ciel ouvert – M. Woo a écouté la conférence de presse, mais il est surpris du fait qu'il n'y a aucune mention des souffrances des résidents, des gens vulnérables ou de marchés de drogues à ciel ouvert. La Ville a choisi comme partenaires le CIUSSS de la Capitale-Nationale et des organismes communautaires dont un certain nombre semblent plutôt entretenir la souffrance et la dépendance à la drogue. En conséquence, il se demande si le maire, M. Marchand, est vraiment à l'écoute des besoins.

M^{me} Boucher le rassure à ce sujet, le maire tient particulièrement à ce projet de communauté.

M. Lachance ajoute que si le marché de drogues à ciel ouvert dénoncé par le conseil de quartier [en août dernier](#) auprès du conseil municipal n'a pas été mentionné à la conférence de presse, c'est une erreur parce que cela fait partie des éléments qui seront analysés. Le groupe de travail du conseil de quartier doit encore déposer un document à ce sujet et il sera pris en considération. C'est important de tenir compte de l'avis des citoyens et de travailler avec eux quand ils pointent des enjeux sur lesquels on pourrait agir.

M. Gauthier profite du moment pour remercier au nom du groupe de travail les conseillers et les personnes présentes dans la salle. Il invite les gens à rejoindre le groupe de travail pour poursuivre les actions amorcées. Il remercie également M. Boulay, directeur général de Lauberivière, pour son écoute.

Court terme – M. Coubès s'interroge sur l'idée émise d'actions à long terme alors que des actions à court terme s'imposent pour rassurer les commerçants et les résidents. M^{me} Boucher précise que l'intention de la Ville ne vise pas que le long terme. L'équipe dédiée va travailler sur les deux plans, l'itinérance sur le long terme, la cohabitation sur le court terme.

Règlement sur les nuisances – Parmi les nuisances connues au pourtour de Lauberivière, M. Coubès mentionne que certaines sont tolérées jusqu'à un certain seuil par Lauberivière et ses employés tandis que d'autres ne le sont pas du tout et qu'on essaie de les enrayer de diverses manières. Comme toutes ces nuisances ne respectent pas le [Règlement sur les nuisances](#) de la Ville, M. Coubès demande quel

est le seuil de tolérance de la Ville par rapport à ces nuisances.

M. Lachance indique qu'il n'y a pas de tels seuils de tolérance. Le politique ne donne pas à la police de consignes sur la façon d'agir ou d'interpréter les règlements, ce n'est pas son rôle. Ce que le politique peut faire cependant, c'est d'allouer plus de ressources en fonction des capacités budgétaires de la Ville.

M. Coubès tient à souligner que, de manière répétitive, le règlement sur les nuisances n'est pas respecté. Il demande aux conseillers de relayer l'information. M. Lachance précise qu'au nombre de courriels reçus quotidiennement, les autorités compétentes sont très au courant des faits et des enjeux.

Historique de la situation – M^{me} Tremblay s'interroge sur les raisons pour lesquelles la situation s'est accentuée au cours des 18 derniers mois.

M. Lachance rappelle que la nouvelle configuration des lieux, le nouveau voisinage de Lauberivière et la pandémie ont mis en lumière ou exposés davantage de gens à des enjeux qui étaient déjà connus mais moins répandus.

La pandémie a joué un rôle majeur en confinant les gens et les travailleurs à la maison, ce qui a contribué à exposer davantage et à amplifier les perceptions par rapport à l'itinérance. Les personnes itinérantes ou marginalisées sont devenues plus visibles sur la rue.

Le réseau de drogue s'est également modifié pendant la pandémie. L'approvisionnement a été coupé et des produits de mauvaise qualité ont commencé à circuler avec des effets pervers qui ont encore amplifié la perception de situations problématiques.

Plusieurs personnes ont par ailleurs vécu des situations de détresse (perte d'emploi, insécurité financière, confinement, isolement) ce qui a possiblement accru le sentiment d'inconfort, d'insécurité et de vulnérabilité.

C'est un ensemble varié de facteurs qui a complexifié la situation et qui fait en sorte que le milieu n'est plus à même de l'absorber pour le moment. La Ville veut travailler à encadrer la situation de telle sorte que le milieu retrouve sa résilience. La Vision de l'itinérance zéro c'est faire en sorte que tout le monde soit accompagné pour se sortir de la vulnérabilité.

M. Campagna remercie toutes les personnes présentes ainsi que les conseillers, M. Lachance et M^{me} Boucher. Il réitère l'importance qu'il accorde au fait que les citoyens puissent s'exprimer et être entendus auprès des instances qui les représentent.

➤ **Points d'informations transmis par courriel**

L'ordre du jour étant chargé et le temps restreint, M. Lachance a fait

parvenir par écrit les points d'information usuels concernant le quartier. Ces informations seront relayées dans les différentes pages Facebook du quartier.

Appel à projet de sécurité routière – Le conseil de quartier peut encore cette année présenter un projet en sécurité routière dans le cadre du [Programme de soutien à la mobilisation](#) offert par la Ville pour la troisième année consécutive. La subvention peut atteindre 3 000 \$. Les [demandes de subvention](#) peuvent être remplies en ligne jusqu'au 30 novembre 2022. Une nouvelle demande doit également être faite pour tout projet des années antérieures qui se poursuivra en 2023.

Déneigement Lien Parvis entre les rues Saint-Joseph et Saint-François - Il est prévu que ce lien soit déneigé lors des prochains hivers.

Rue Narcisse-Belleau – Une erreur imputable à la Ville a fait en sorte que les dépliants d'information relatifs aux travaux à venir n'ont pas été distribués dans le voisinage. De manière générale, on prévoit quatre bonnes semaines de travaux pour modifier la chaussée et mettre en place des bacs de plantation du côté ouest de la rue. Des panneaux seront également installés pour signaler que la vitesse est réduite à 20 km/h sur la rue.

Jardin Jean-Paul-L'Allier – L'éclairage, les toilettes, tonnelles et autres mobiliers urbains sont régulièrement vandalisés. Seulement en septembre, la Ville a fait plus d'une vingtaine d'interventions relatives à des actes de vandalisme dans les toilettes publiques. Elle est également intervenue pour réparer un luminaire atteint par un projectile et devra intervenir pour casser le béton et refaire de nouveaux conduits entre la salle électrique et la chute de la fontaine. Une présence accrue d'agents de sécurité pour limiter le vandalisme est à envisager. La Ville fait le maximum pour intervenir rapidement en particulier lorsque des bris d'éclairage sont rapportés.

Travaux rue Saint-François – Malheureusement, la largeur de la rue (9,5 m de large sur 85 m de long) ne permet pas l'intégration d'un lien cyclable sur la rue. Pour le confort des piétons, les trottoirs seront toutefois uniformisés avec une largeur de 1,5 m et des bordures semi-franchissables seront installées.

Réseau cyclable – Avec l'arrivée du tramway et la modification du sens de la circulation, le Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement (SPAÉ) analyse actuellement la possibilité d'implanter le réseau cyclable est-ouest dans le quartier Saint-Roch sur les rues Saint-Joseph et du Roi.

Travaux rue Caron – Les travaux ont débuté le 14 septembre et devraient se poursuivre jusqu'au 25 novembre. Il y aura fermeture complète de la rue Caron entre la rue Saint-Vallier Est et la rue Saint-

Joseph Est. La circulation sera détournée par les rues Saint-Vallier Est et de la Couronne ou par les rues Saint-François Est et Saint-Anselme jusqu'au boulevard Charest Est. Aucune entrave à la circulation n'est prévue sur le boulevard Charest Est.

À partir du 22 septembre, il y aura fermeture complète de l'intersection de la rue Caron et la rue Sainte-Hélène et, à partir du 26 septembre, fermeture complète de l'intersection de la rue Caron et la rue Saint-Joseph Est.

L'aménagement du corridor piétonnier sécuritaire est en cours. La mise à jour du communiqué sera faite une fois que le corridor sera opérationnel.

22-08-10 Propositions des membres du conseil d'administration

M. Campagna se fait porteur d'une recommandation soumise par le groupe de travail sur la qualité de vie dans le secteur Saint-Roch sud-est à la suite d'une rencontre tenue le 6 septembre 2022.

M. Campagna rappelle que le conseil de quartier a fait le constat en octobre 2021 que le lien de confiance était rompu entre, d'une part, la population directement impactée par le phénomène des nuisances publiques et de la criminalité dans le secteur Saint-Roch sud-est (pourtour de Lauberivière) et, d'autre part, les deux institutions imputables quant à la santé, la santé mentale et la qualité de vie dans le quartier, soit le CIUSSS de la Capitale-Nationale et la Ville de Québec.

La Ville de Québec – à deux reprises, par le truchement de deux de ses conseillers municipaux, respectivement M. Pierre-Luc Lachance et Mme Marie-Pierre Boucher – a reconnu sa part de responsabilité et a présenté ses excuses quant à l'état de la situation actuelle et l'impact sur les gens du secteur. Ces deux gestes de reconnaissance de responsabilité institutionnelle ont été très appréciés.

Le groupe de travail sollicite maintenant du conseil d'administration du conseil de quartier l'autorisation de contacter directement le CIUSSS de la Capitale-Nationale pour solliciter son expertise et éventuellement recréer le lien de confiance avec l'institution.

RÉSOLUTION CA22-08-53

Concernant le mandat du groupe de travail sur la qualité de vie dans le secteur Saint-Roch sud-est (GdT-QV-SRSE) d'interpeller le CIUSSS de la Capitale-Nationale et de solliciter son expertise sur des enjeux de santé, de santé mentale et de dépendance

SUR PROPOSITION DE M. Simon Gauthier, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Napoléon Woo, IL EST RÉSOLU QUE, suivant la recommandation du groupe de travail sur la qualité de vie dans le secteur Saint-Roch sud-est, le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch mandate le dit

groupe de travail pour interpeller la direction du CIUSSS de la Capitale-Nationale et notamment pour solliciter l'expertise de cette institution en santé mentale et dépendance dans le cadre de la responsabilité générale de cette institution pour les enjeux de santé et de santé mentale.

Adoptée à l'unanimité.

22-08-11 Mention des correspondances et représentations passées

➤ **Correspondances**

➤ **Représentations**

- 2022-08-29 : Conseil de ville, période de questions ([enregistrement](#) ; [repères temps](#)) ; suivi de la résolution [CA22-07-47](#) ; dépôt des recommandations en provenance du groupe de travail sur la qualité de vie dans le secteur Saint-Roch sud-est.
- 2022-09-08 : Écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres ; suivi de la résolution [CA22-07-48](#) ; entrevue avec un étudiant à la maîtrise au sujet de la Pointe-aux-Lièvres ([liste des questions](#)).
- 2022-09-10 : Front fluvial et rivières ; suivi de la résolution [CA22-05-36](#) ; Journée Québec Ville apprenante ([invitation](#)).
- 2022-09-13 : Destination Québec Cité ; mandat général de représentation du président ; tourisme durable ([invitation](#)).
- 2022-09-15 : Grande rencontre Pôle alimentaire Basse-Ville; mandat général de représentation du président ; sécurité alimentaire ([répertoire](#)).
- 2022-09-15 : Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments et des autres constructions ; mandat général de représentation du président ; consultation publique en urbanisme ([page web](#)).
- 2022-09-20 : Table de concertation mobilité vélo ; M^{me} Lavoie, représentante déléguée ; mobilité durable ([compte-rendu](#)).
- 2022-09-27 : entrevue CKIA FM ; mandat général de représentation du président; rôle des conseils de quartier ([liste des questions](#)).

22-08-12 Période de questions et commentaires

Un citoyen suggère de demander à la conseillère ou à l'équipe dédiée à l'itinérance et à la cohabitation de venir faire un bilan des actions réalisées à une des assemblées du conseil de quartier.

22-08-13 Varia

s.o.

22-08-14 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21 h 15. La prochaine assemblée ordinaire du conseil aura lieu le jeudi 27 octobre 2022.